

1. Débitrice:
Société des Remontées Mécaniques de Fontan-
nesses S.A., par M. Vincent Anzévui, 1986 Arolla
2. Lieu et date de la mise aux enchères: 1983 Evolène,
30.01.2009
3. Salle de l'enchère: 15.30 Heure, salle communale d'Evo-
lène
4. Echéance pour la remise: 05.01.2009
5. Objets des enchères: l'immeuble suivant décrit comme suit
au cadastre de la commune d' Evolène:
Parcelle No 101 a , plan 77, nom local: Fontannesse, sur-
face totale de 500 m2 à savoir:
- buvette-terrasse de 80 m2, taxe cadastrale: Fr. 78'560.--
- place de 420 m2, taxe cadastrale: Fr. 2'100.--
Estimation officielle: Fr. 70'000.--
NB:
La parcelle No 101a est grevée d'un droit de superficie dis-
tinct et permanent au sens de l'article
779 CCS , en faveur du No 101 pour une durée de 30 ans,
échéant au 26.11.2017.
Le ou les titulaires de ce droit de superficie, annoté au RF
Sion sous PJ. 8148- 1988 sont invités à faire valoir leur
droit de préemption au moment de l'adjudication.
6. Remarques: Les enchérisseurs devront se munir d'un acte
d'état civil et pour les sociétés, d'un extrait récent du re-
gistre du commerce.
Nous attirons l'attention des intéressés sur les dispositions
légales en vigueur concernant la vente d'immeubles aux
étrangers.
Payement: 10% du prix de vente au comptant à l'adjudica-
tion, le solde dans le mois avec intérêt à 5%
Les conditions de vente ains que l'état des charges seront dé-
posés au bureau de l'Office des Poursuites d' Hérens, pen-
dant dix jours à compter du quatorzième jour avant les
enchères.

Office des poursuites d'Hérens
1981 Vex
(04764446)